

Montreuil,
le mercredi 17 mars 2021

Émetteur : Claire VAYSSETTES - Institut 4.10 - DO-Management-Contrôle@institutquatredix.fr, Frédérique BENNEJEAN - UcanSS - formation@ucanSS.fr

Objet : Déploiement du CQP Manager opérationnel - Parcours complet et parcours par bloc

Madame, Monsieur le Directeur,

Le manager opérationnel est un acteur incontournable pour les organisations en tant que relais et porteur des politiques de l'entreprise auprès de ses équipes. Il/elle doit en effet accompagner, soutenir, guider l'action de ses collaborateurs. Son intervention est de ce fait au cœur des enjeux RH, dans un contexte où les environnements de travail comme les pratiques managériales se transforment de manière continue.

Les compétences sont, de plus, fortement impactées par le développement du digital et du travail à distance, mais aussi par les attentes des collaborateurs qui changent en permanence ; ainsi les notions de travail, d'évolution professionnelle, de reconnaissance professionnelle, d'équilibre vie privée/vie professionnelle, de sens au travail et de participation ont évolué.

Cela conduit à faire évoluer le modèle de management de l'Institution en s'appuyant sur cette nouvelle dynamique culturelle.

La professionnalisation des managers représente de ce fait un enjeu majeur pour l'Institution.

La formation interbranche de Manager opérationnel a pour ambition, dans ce contexte, d'accompagner les managers et les organismes du Régime général non seulement dans les défis qu'ils doivent relever au quotidien, mais aussi dans l'évolution des pratiques que cela nécessite, en s'appuyant sur le développement des compétences fondamentales de manager.

Le CQP Mo, à ce titre, certifie un socle commun de compétences nécessaires à la tenue du poste, et permet de diffuser une culture managériale commune au sein de l'Institution.

PUBLIC VISÉ

La formation certifiante CQP MO est destinée uniquement aux salariés effectivement nommés à un poste de manager opérationnel, de profil :

- Débutant, en vue d'acquérir et faire certifier les compétences managériales fondamentales. Le parcours de formation certifiant est alors conseillé dès la première année de la prise de poste.
- Expérimenté, en vue de conforter et faire certifier les compétences managériales fondamentales.

La certification est également accessible par la VAE, validation des acquis de l'expérience.

L'ARCHITECTURE DU RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Le référentiel de certification s'appuie sur **4 activités principales**, chaque activité constituant un bloc de compétences, soit **4 blocs de compétences**

Activité du référentiel	Bloc de compétences intitulé
Détermine les objectifs opérationnels de son secteur d'activités, en adapte l'organisation et en évalue la qualité de service et la performance	Pilotage, organisation et supervision des activités
Assure la cohésion de son équipe en dialoguant, soutenant et veillant au respect des dispositions RH en vigueur	Management d'une équipe de collaborateurs
Développe et suit les performances et les compétences des collaborateurs en mobilisant les outils RH	Accompagnement des personnes dans le développement des compétences
Accompagne les évolutions de son unité en mettant en œuvre des démarches de résolutions de problèmes, d'optimisation du fonctionnement et d'accompagnement du changement	Contribution aux démarches d'amélioration continue et aux changements nécessaires

Le référentiel de formation est organisé à l'identique en **4 blocs de formation** visant le développement des 17 compétences du référentiel.  **Annexe 1**

LE PARCOURS DE FORMATION COMPLET

Le parcours de formation certifiant complet se décline selon les modalités suivantes :

Amplitude de la formation intégrale	14 mois 100% à distance
Formation en regroupement	38 jours sur 9 / 10 mois
Dont FOAD, e-learning de renforcement	6 jours
Accompagnement individuel	1h30 par bloc
Expérimentation en organisme	21 jours répartis sur le parcours
Accompagnement du Tuteur	11,5 jours
Accompagnement collectif à l'analyse de la pratique	2 jours
Accompagnement aux épreuves de certification	3 jours



SPÉCIFICITÉS 2021 L'ADAPTATION DES MODALITÉS

Afin de garantir le déploiement de la formation certifiante dans le contexte actuel marqué par la prescription du travail à distance, l'Institut a œuvré pour adapter les modalités d'animation de la formation, mais aussi la structuration des parcours afin de les réaliser **totale**ment à distance.

Vous en trouverez le détail en  **Annexe 2**.

Ce qu'il faut retenir

1 - L'architecture de la formation à distance s'appuie sur :

- Une alternance plus marquée et planifiée entre temps synchrone et asynchrone.
- Une planification des regroupements, à distance, sur des plages concentrées.
- Un calibrage des temps asynchrones offrant la meilleure articulation possible entre activité professionnelle / appropriation des apports / échanges entre pairs.

Cela se traduit concrètement par :

- La planification d'un rendez-vous collectif du groupe de managers de la session, en amont du 1er module de formation, pour les accueillir et présenter l'organisation adaptée du parcours.
- L'utilisation renforcée des outils collaboratifs disponibles, et de la plate-forme Syfadis qui prévoit un espace dédié au CQP pour le stagiaire qui lui donne accès à l'ensemble des ressources utiles (apprentissage et activités de terrain) et à un forum d'échanges avec le formateur.

2/ Les conditions de réussite des parcours

L'implication et le concours des organismes se traduisent par :

- La sacralisation des temps de formation à distance : pour permettre aux managers de réaliser les activités attendues, comme s'ils étaient à l'Institut 4.10.
- La sécurisation des outils collaboratifs : des tests techniques de connexion via un outil unique sont menés avec chaque organisme en amont du démarrage.
- Les temps de coordination renforcés : tout au long du parcours, avec les différents acteurs.
- L'instauration d'espaces d'échanges : pour faciliter les interactions au sein du groupe, et avec les différents acteurs de l'Institut 4.10 ; et pour conserver le lien avec les services RH.

CONSTRUIRE LE PARCOURS PAR BLOCS

La modularisation du référentiel de certification en blocs de compétences permet **d'individualiser le parcours** de formation et de certification. Cela donne donc la possibilité au manager de s'engager à tout moment dans la certification :

- De tous les blocs de compétences, à l'issue d'un parcours complet de formation ;
- D'un seul ou de plusieurs blocs de compétences à la fois, à l'issue d'un parcours de formation par bloc.

Afin d'individualiser le parcours de formation en blocs, certains choix doivent être arbitrés :

- Le ou les blocs de compétences visés.
- L'ordre dans lequel la formation sera suivie, pour articuler au mieux le besoin du manager et l'actualité impactant l'activité du manager et l'organisme.
- L'amplitude de la planification de la formation et de la certification : la formation et la certification de chaque bloc pouvant être envisagées sur une ou plusieurs années.

Dans un premier temps, les compétences à acquérir sont déterminées et dans un second temps, le parcours de formation peut être construit, et les blocs de compétences à certifier sont identifiés.

Comment ? Par un pré positionnement

Cette étape est de ce fait incontournable et un préalable puisqu'elle permet de :

- Déterminer à un instant T les compétences que détient le manager,
- Déterminer celles qu'il lui faut acquérir, développer, ou renforcer.

L'outil de pré positionnement

Pour faciliter et accompagner cette démarche, l'Institut 4.10 met à la disposition des employeurs l'outil de pré positionnement, l'OPP.

Cet outil, ancré sur le référentiel de certification, prend appui sur les pratiques et les outils du quotidien des managers opérationnels. Il vise à :

- Croiser les regards du manager et du N+1 sur les compétences détenues,
- Favoriser le dialogue entre le service Rh, le manager et son N+1,
- Identifier conjointement les modules à suivre, les blocs à faire valider et les prioriser.

En dehors d'un parcours de formation complet, le pré positionnement doit **obligatoirement** être réalisé **préalablement** à toute inscription sur un ou plusieurs blocs de formation.

L'institut 4.10 a un **rôle d'appui des organismes** dans leur appropriation des évolutions du dispositif de formation et de certification, et de conseil sur la cohérence des parcours envisagés.

Ainsi, il les accompagne et les guide dans la prise en mains et l'utilisation de l'OPP en 2 rendez-vous réalisés à distance :

- Un 1er rdv de 2 heures afin de : présenter l'outil, guider son utilisation pour la construction des parcours des managers, et clarifier les principes de la certification par bloc.
- Un 2ème rdv d'1 heure que l'employeur peut mobiliser s'il le souhaite : il lui permet d'être conseillé et accompagné dans la construction et l'organisation du parcours par bloc.

LES ACTEURS DU PARCOURS DE FORMATION

L'accompagnement du manager stagiaire prévu par le dispositif de formation certifiant mobilise un ensemble d'acteurs de l'Institut 4.10 et aussi des organismes, dans une logique de réussite.

Vous en retrouvez le détail ainsi que leur rôle en  **Annexe 3**.

LA CERTIFICATION

Avant de se positionner pour la certification, le manager devra **obligatoirement** avoir suivi les modules « Analyser et formaliser sa pratique » et « Se préparer aux épreuves de certification ».

Retrouvez les principes et le process de la certification en  **Annexe 4**.

Ces modules peuvent être planifiés au moment souhaité dans le parcours, et de manière décorrélée l'un de l'autre, **sous réserve** d'avoir déjà pu mener des expérimentations terrain.

COÛT DE LA FORMATION ET PRISE EN CHARGE ANNÉE 2021

Parcours complet

Le tarif du parcours complet, y compris le coût de la certification, est fixé à **10 283 €** par stagiaire. Il est éligible aux fonds :

- de l'alternance, tel que précisé dans la note de cadrage des priorités de financement
- du plan, à hauteur d'un **plafond forfaitaire de 3200 € par stagiaire**.

Parcours par blocs

Retrouvez le détail des tarifs en  **Annexe 5**.

La planification des différents modules constituant le parcours de formation et de certification s'organise à partir des priorisations établies à l'étape du pré positionnement.

Le tarif de la prestation "**CQP-MO utiliser l'outil de pré positionnement**" destinée aux organismes est fixé à **356 €**.

Chaque bloc est éligible à un financement au titre du plan à hauteur d'un **plafond forfaitaire de 700 €**.

Formation des tuteurs

Elle s'élève à **571 €**, et bénéficie d'une prise en charge (cf : liste des formations tutorales).

2021 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative [aux priorités de financement 2021 et ses annexes \(liste des formations prises en charge : Plan et Alternance\)](#).

Les formations éligibles de la liste Plan seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Toute inscription ou demande se fait à partir de votre espace client sur le site de l'Institut 4.10, ou via l'adresse : DO-Management-Contrôle@institutquatredix.fr

Des parcours complets de formation planifiés jusqu'en avril 2021 sont en ligne.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD

Directrice de la Formation Professionnelle

Document(s) annexe(s) :

- Annexe 1 - Architecture de la formation
- Annexe 2 - Spécificités 2021
- Annexe 3 - Les acteurs du parcours de formation
- Annexe 4 - La certification
- Annexe 5 - Les tarifs détaillés 2021

